

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments-service bâtiment- vient de me faire parvenir une nouvelle liste de demandes de permis de démolir, de déclarations de travaux et de clôtures.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie et susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir et les déclarations de travaux et de clôtures. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, je vous demande de m'autoriser à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

- Permis de démolir :

- Jonage :

. 9, place Charles de Gaulle,
. 71, 73, rue Nationale ;

- Lyon 9° :

. 16, quai Pierre Scize ;

- Meyzieu :

. 83, 85, rue de la République ;

- Saint Fons :

. 6, 14 16, rue Louis Blanc ;

- Saint Priest :

. impasse de l'Hippodrome ;

- Villeurbanne :

. 17, rue Rouget de l'Isle.

- Autorisation de travaux :

- Chassieu :

. 21, chemin de la Place.

- Autorisation de clôture :

- Chassieu :

. 21, chemin de la Place ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir, déclarations de travaux et de clôtures précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,